



### Éditorial

## Le brouillard se lèvera bien un jour !

Voilà un peu plus d'un an que nous vivons au rythme des annonces contradictoires et des bulletins sanitaires alarmistes. De confinement en dé-confinement, de restrictions territorialisées en ouvertures limitées vite refermées, de masques manquants en vaccination accélérée, on a le sentiment d'avancer à tâtons dans un monde inconnu, alors que spécialistes, experts et professeurs défilent dans les médias pour nous expliquer le pourquoi et le comment de cette pandémie, ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire. Bref, nous sommes en plein brouillard et la vérité, c'est qu'on ne sait pas, ou plus exactement qu'aujourd'hui nous ne savons pas comment encore se débarrasser de ce satané virus.

Alors que faire ? Rester définitivement cloîtré et ne plus sortir, ne plus voir personne et attendre des jours meilleurs ? Ouvrir grand nos bras à tous ceux que nous n'avons pas étreints depuis un an et qui nous manquent tant ? Sans doute ni l'un, ni l'autre ou un peu des deux si vous préférez. Comme on prépare son jardin pour la venue du printemps, profitons de ce ralentissement de nos activités pour préparer la suite. Le brouillard se lèvera un jour !

C'est ce que nous faisons au conseil municipal. Après une année 2020 perturbée, 2021 sera une année de redémarrage au moins sur le plan des investissements, le budget voté dès le 05 mars en atteste : inscription de crédits pour l'étude de rénovation de la salle des fêtes, poursuite de la rénovation thermique du patrimoine immobilier communal, programme de voirie 2021, réalisation du plan d'adressage, ... Autant d'investissements qui préparent l'avenir et permettent d'adapter les équipements et les réseaux de notre commune aux besoins de demain. On notera que ces réalisations (près de 300 000 €) se feront sans augmentation d'impôts et sans recours à l'emprunt.

Ce ne sera pas le cas de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères levée par la CAPCA, qui va subir une hausse importante pour financer une partie des investissements. D'autres solutions étaient possibles mais n'ont pas été retenues. Dans le même temps ce service intercommunal va être modifié en regroupant les points de collecte des ordures ménagères résiduelles pour inciter à mieux trier. Si l'objectif d'améliorer le tri de nos poubelles peut être partagé, sa conséquence qui va réduire le niveau de service doit être largement expliquée ; c'est ce que nous faisons dans ce bulletin.

Autre sujet où l'anticipation est importante : l'urbanisme et le PLU, document de planification par excellence c'est-à-dire qui prépare l'avenir. Mais là-dessus, pas de brouillard possible. Tout est écrit et consigné dans le règlement du PLU et pour ne pas faire d'erreur ou se mettre en infractions, il suffit de se renseigner en mairie.

Enfin, je voudrais souligner 2 événements qui m'ont procuré de belles émotions ces derniers jours et me portent à croire que l'avenir est toujours devant nous quelles que soient les incertitudes de l'instant : l'anniversaire des 102 ans de Mr André Courthial notre doyen des gluirassous et la création du conseil municipal des jeunes. L'un a traversé le siècle, les autres partent à l'assaut des années avec enthousiasme. Gluiras peut être fière de ses enfants, ils sont notre avenir une fois les brouillards dissipés.

**Ali-Patrick LOUAHALA, maire**



## Sommaire

Conseil municipal - citoyenneté  
Vie communale - travaux,  
projets, état-civil  
Dossier : Urbanisme  
Intercommunalité : Déchets  
Vie associative  
Portrait  
Agenda - Infos pratiques

## Principales décisions en 2021

(Compte-rendu complet à retrouver sur le site internet de la commune)

### Séance du 12 février 2021

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **a approuvé** la modification des statuts de la CAPCA qui lui permettront de créer des groupements de commandes entre communes ou entre communes et CAPCA.
- **a approuvé** la convention d'attribution du fonds de concours CAPCA 2020 et autorisé le maire à la signer. Ce fonds de concours constitue une aide de 14 615 € sur le programme de voirie 2020.
- **a autorisé** les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur de 25 % du montant des dépenses réalisées l'année précédente.
- **a créé** un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) pour pourvoir au poste de gestionnaire de l'agence postale communale rémunéré en référence à l'indice IB362/IM336 et adopté le tableau des emplois communaux, modifié en conséquence. Compte-tenu du lien de parenté avec l'agent concerné Gildas COURTHIAL n'a pas pris part au vote.
- **a validé** le programme de travaux de rénovation thermique de bâtiments communaux pour 2021 à hauteur de 27 478.70 € et son plan de financement et autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture (DSIL) et du Département (Pass'territoire) pour ces travaux.
- **a accepté** la cession de 18 m<sup>2</sup> sur l'emprise de la voie publique desservant le bas du village (rue de la Bourgeat) aux consorts Khayiguan / Sarkissian pour 1 euro symbolique et autorisé le maire à signer les actes nécessaires.
- **a approuvé** la convention d'assistance technique entre la commune et le SDEA pour mettre au point le marché de voirie 2021 et mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

### Séance du 05 mars 2021

Le conseil municipal par 10 voix pour 1 voix contre

- **accepte** de transférer le tiers du solde d'exécution du budget annexe eau potable à la CAPCA suite au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 12 704 € et pour cela adopte la convention financière à intervenir avec la CAPCA

À l'unanimité :

- **a approuvé** la création d'un conseil municipal des jeunes, et a adopté la charte de fonctionnement de ce conseil, aussitôt signée par les jeunes conseillers et le maire.
- **a adopté**, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, Sébastien FOUGIER et en l'absence du maire, le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion 2020 du trésorier.
- **a approuvé** l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 comme suit : 127 554.9 € en recettes de fonctionnement (cpte 001



excédent de fonctionnement reporté) et 121 186.08 € en recettes d'investissement (cpte 1068)

- **a fixé** les taux d'imposition locale pour 2021 comme suit : Taxe d'Habitation : 8.9 % ; Taxe sur le Foncier Bâti : 8.8 % ; Taxe sur le Foncier Non Bâti: 46.89 %.

- **a adopté** le budget primitif 2021 équilibré en fonctionnement à 644 054.90 € et à 422 986.08 € en investissement.

- **a mis à jour** le règlement d'attribution des subventions aux associations, fixé à 80 € le montant de la subvention de fonctionnement aux associations de la commune qui en font la demande, et attribué à l'association Don du sang de la vallée de l'Eyrieux, une subvention de 80 € pour l'année 2021.

- **a confié** au CdG 07 une mission d'archivage pour 5 517 € et a autorisé le maire à signer la convention correspondante.

- **a**, compte tenu de la fermeture administrative imposée aux activités de restauration, décidé d'exonérer le relais de Sully du paiement des loyers de novembre 2020 à février 2021 (hors charges locatives), et attribué une aide équivalente soit 2 400 € à l'Échoppe du bon berger.

- **a émis** avis favorable au pacte de gouvernance de la CAPCA qui lui était soumis, en regrettant que les conseils municipaux ne soient pas mieux associés au fonctionnement de l'intercommunalité.

- **a constitué** un comité de suivi du plan d'adressage de la commune, et désigné, Eline VIALLET, Marcelle MICHEL, Jean-Pierre VERGNES, Jean DELARBRE, Sébastien FOUGIER, Daniel DELARBRE et Gildas COURTHIAL pour en faire partie.

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

On en parlait depuis quelques temps déjà, et il fallait encourager l'initiative venue des enfants ; c'est désormais officiel : il y a un conseil municipal des jeunes à Gluiras !



Tout a commencé par un courrier daté du 8 janvier 2021, très simple mais écrit avec toute la détermination de la jeunesse : « *Bonjour Mr le Maire, Nous voudrions qu'il y est (sic) un conseil d'enfants.* » signé Ambre, Gabin, Nathanaël, et Timothée. C'est donc avec l'aide de l'animateur intercommunal de la CAPCA, Sylvain CAEL basé à St Sauveur, que Christine GARNIER adjointe à la vie scolaire a préparé la création de ce premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Gluiras.

## Son rôle

Il faut savoir qu'un conseil municipal de jeunes fonctionne de façon très variable selon la tranche d'âge concernée, la commune, et le mode de désignation. Il a un double rôle : éduquer les jeunes à la citoyenneté et leur permettre d'agir concrètement. Un conseil municipal des jeunes permet aussi aux adultes de prendre en compte les besoins des jeunes. C'est un organe de discussion et de proposition mais aussi d'action.

## 1<sup>er</sup> Conseil

Devant le conseil municipal des adultes, les 4 jeunes ont présenté leurs objectifs et leurs pro-

jets et notamment le projet de création d'un terrain de bosses pour VTT (Pump track). Christine Garnier, avec Marc Tauleigne, ont indiqué que les jeunes ont déjà commencé à s'investir dans la vie du village en participant au fleurissement de la place. Ils ont élaboré une charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes, que le conseil des adultes a approuvée officiellement. Un représentant, dit ambassadeur des jeunes, sera systématiquement invité au Conseil Municipal.

## Des projets plein les poches

Les projets des jeunes de Gluiras ne manquent pas, de l'aide intergénérationnelle à la participation à l'animation communale et bien sûr le terrain de bosses pour VTT (pump track en langage jeune ...). Une visite de celui créé à St Fortunat sur Eyrieux avec le CMJ local est prévue prochainement puis viendra le temps de la conception et de la réalisation de cet équipement, que les enfants suivront étape par étape.

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS :

Mr Gérard CHAUVÉLIN résidant à Giffon ;  
Mr Jean TOQUET habitant au Pont de Moulins ;  
Mr FOREST Aimé à Baujé.

### NAISSANCE :

Klyde CHRÉTIEN dont les parents habitent boulevard du midi à l'ancienne usine au dessus de la salle des fêtes.

### NOUVEAUX HABITANTS :

Bien que l'on ne sorte plus beaucoup, on peut croiser de nouveaux visages sur la commune : Mme Sonia GACHON et Mr Kevin CHRETIEN occupent désormais l'appartement n°1 de l'usine, Boulevard du Midi. Mme LESSARD Marine et ses deux filles Milla & Opale se sont installées à Plos.



### ANNIVERSAIRE :

Mr André Courthial, doyen de la commune, a fêté ses 102 ans mardi 13 avril aux Myrtilles à St Pierreville. C'est avec une certaine émotion que le maire de Gluiras lui a souhaité un bon anniversaire et lui a remis un petit cadeau. On ne rencontre pas tous les jours une personne née il y a plus d'un siècle !



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET 2021

Vendredi 05 mars 2021, le conseil municipal a examiné le Compte Administratif 2020, c'est-à-dire les comptes de la commune pour l'année écoulée, et dans la foulée, il a débattu puis voté le budget pour 2021. Une soirée pleine de chiffres, que nous essayons de résumer dans cet article.

### Le compte administratif 2020

Au terme de l'année 2020, les comptes de la commune présentent un excédent tant en fonctionnement (248 740 €) qu'en investissement (24 604 €). Ces bons résultats sont le fait de l'année particulière que nous avons vécue : les élections municipales d'une part et la crise Covid d'autre part, ont ralenti les projets notamment en investissement. Il faut noter également que le budget communal intègre désormais le budget CCAS, auparavant indépendant d'où l'augmentation inévitable de la section de fonctionnement.

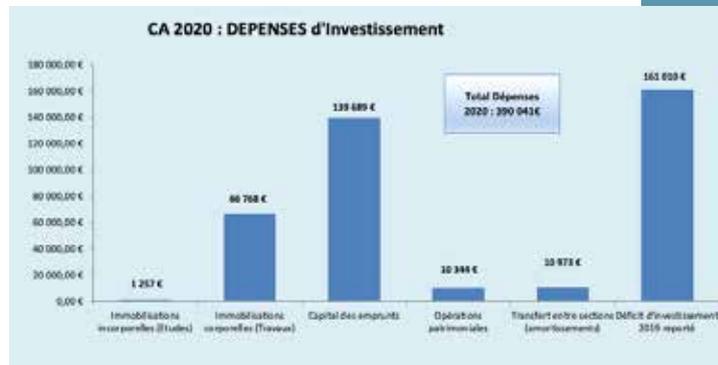
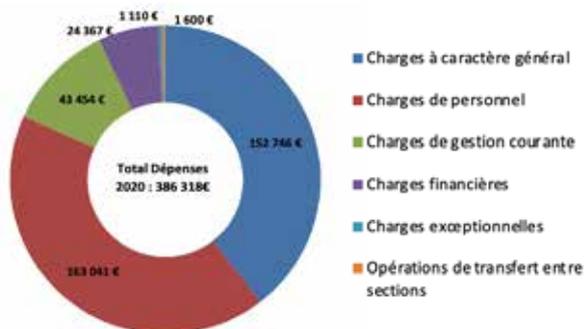
La crise sanitaire a été l'occasion d'effectuer des travaux de réparations et d'entretien sur le parc immobilier communal (Relais de Sully, logements, ...), tandis que des recettes imprévisibles sont apparues en 2020 (vente de concessions dans les cimetières, droits de mutations, ...).

En investissement, plusieurs dépenses ont été retardées (plan d'adressage, aire de jeux, matériel de déneigement, ...), et notamment une somme importante (128 600 €) à devoir au SDE07, maître d'ouvrage délégué pour la construction de la résidence P. SERRE, dans l'attente de la levée définitive

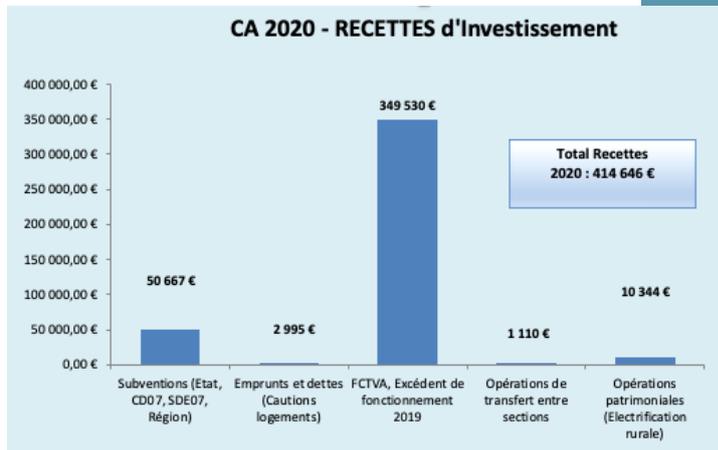
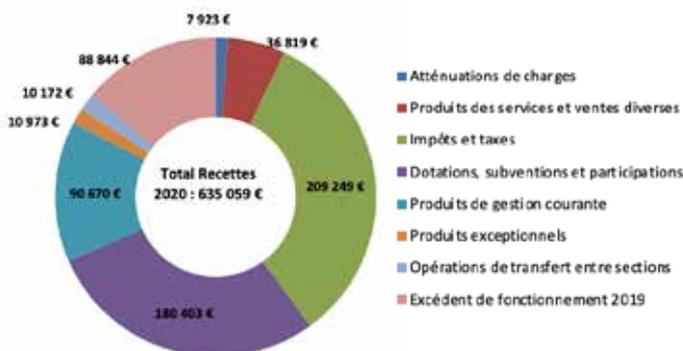
de la garantie de parfait achèvement des travaux. Inversement, une bonne surprise sur le reversement du FCTVA permet de dépasser largement les prévisions de recettes d'investissement. Au final, les excédents des comptes 2020, permettent d'aborder 2021 avec une avance d'environ 127 000 €, une fois couverts les restes à réaliser en investissement. Le compte administratif 2020 présenté est en conformité avec le compte de gestion tenu par le trésorier de Privas. Il a été approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

### CA 2020 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# 2020



### CA 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## LA DETTE RECULE ET RECLERA ENCORE

C'était un engagement de campagne, réduire la dette pour retrouver des marges de manœuvre et pouvoir investir à nouveau au cours du mandat. La situation n'a rien de catastrophique au vu de ce qui a été fait et de l'apport tant financier (loyers) que social et économique (nouveaux habitants, maintien des services et de l'activité au village), il faut simplement être vigilant et rigoureux dans la gestion de nos projets. Les investissements 2021, se feront donc sans emprunt comme en 2020, et avec l'extinction de plusieurs emprunts dans les 2 ans à venir, l'endettement de la commune qui était (en capital) de 913 000 € au 1er janvier 2021, va passer sous la barre 800 000 € au 1er janvier 2022. Au terme de cette période, nous pourrions réaliser des investissements plus conséquents à partir de 2023.

## Le Budget Primitif 2021

Le budget 2021 présenté à la suite du CA 2020, s'équilibre en fonctionnement à 644 054 € et à 422 986 € en investissement. Les principales orientations visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à optimiser les recettes en inscrivant les projets d'investissement dans les dispositifs de financement du plan de relance national et à réduire la dette communale. Ce budget, proposé sans hausse d'impôts, ni recours à l'emprunt, a été voté à l'unanimité. Comme en 2020, la commune ne dispose plus que d'un seul budget ; le budget CCAS est désormais intégré au budget principal, et le budget AEP (eau potable) n'existe plus puisque la compétence a été transférée au 1er janvier 2020 à la CAPCA. Voilà qui simplifie le paysage financier de la commune. En fonctionnement, on notera la décreue progressive des charges financières et la réduction négociée du reversement du solde positif du budget AEP à la CAPCA (12 500 € au lieu de 38 000 €).

Les investissements prévus pour 2021 porteront sur :

- L'étude de la rénovation de l'ensemble du bâtiment de la salle des fêtes
- Le programme de réfection de voirie 2021
- L'achat de matériel de voirie (chaînes de déneigement, saleuse)
- Le programme de rénovation thermique des bâtiments pour 2021 (école la Fargatte, bibliothèque et maison rose, chaudière d'été du Sully)
- L'installation téléphonique de la mairie
- La réalisation du plan d'adressage
- L'aire de jeux pour enfants sur la place
- Le rechapissage du monument aux morts et la création d'un ossuaire.

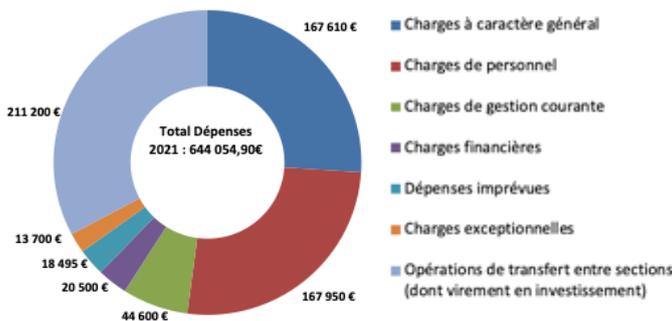
Confirmant la décreue de l'endettement, le remboursement du capital des emprunts diminue de

8 300 €.

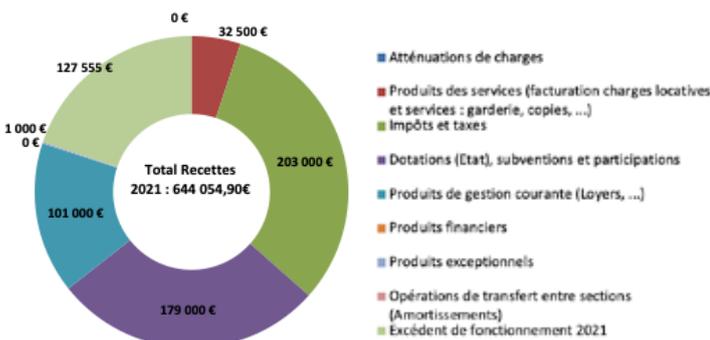
Les différentes recettes d'investissement correspondent aux subventions à percevoir sur les travaux ou opérations 2021 : subvention Région sur l'aire de jeux ; Etat, Conseil Départemental 07 et certificat d'économie d'énergie pour la rénovation thermique 2021 ; fond de concours CAPCA sur le programme de voirie 2021. À noter que les aides demandées n'ont pas été inscrites dans l'attente de leur notification.

Ce budget 2021, permet d'assurer le fonctionnement des services tout en maîtrisant la dépense, et de réaliser près de 280 000 € d'investissement sans recourir à l'emprunt.

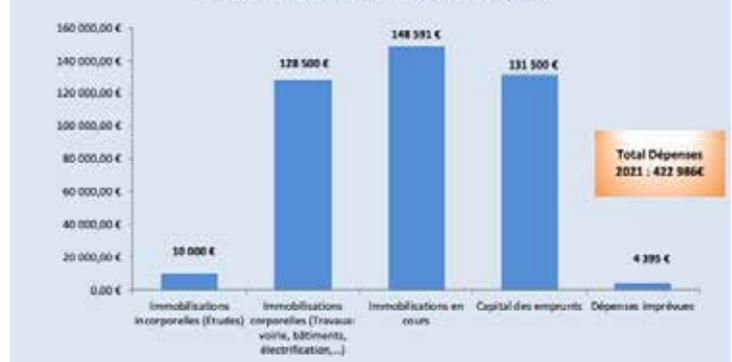
## BP 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## BP 2021- RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## BP 2021 : DEPENSES d'Investissement



## BP 2021 - RECETTES d'Investissement



## ÉCOLE

### L'ÉCOLE AU RYTHME DU COVID ...

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, le jour même de l'annonce d'un nouveau confinement et de nouvelles mesures concernant l'école, à savoir une semaine en distanciel suivie de deux semaines de vacances pour une reprise le lundi 26 avril. Les enfants des publics prioritaires (soignants, enseignants...) pouvaient toutefois être accueillis si nécessaire et l'inspection académique a retenu la commune de St-Pierreville pour ce faire. Bien que sollicitée dans un premier temps pour aider notre voisine à organiser cet accueil, la commune de Gluiras n'a finalement pas eu besoin de mettre à disposition du personnel communal, car peu d'enfants ont été accueillis à St-Pierreville.

Les mesures restrictives ont entraîné un flot désolant d'annulations concernant divers projets. À commencer par le cycle de natation qui prévoyait 3 journées à la piscine de Vernoux, suivi de la sortie de fin d'année prévue le vendredi 11 juin, la compagnie Zinzoline a renoncé à organiser le festival « L'enfance de l'Art ». Celle-ci propose toutefois des spectacles en itinérance, l'équipe enseignante va donc étudier le programme et faire une réservation. La fin d'année sera donc bien fêtée comme il se doit !

Nous souhaitons la bienvenue à Milla qui intégrera la classe de CP et sa sœur Opale qui entrera en petite section au retour des vacances de printemps. Toutes deux sont nouvellement arrivées au hameau de Plos.



### LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ONT PASSÉ LEUR PERMIS PIÉTONS !

Le véhicule de la gendarmerie s'est garé devant l'école publique de Gluiras le mardi 9 mars 2021 à 13h28. Que venaient donc faire les gendarmes à l'école ? À Gluiras, les enfants sont toujours sages (enfin presque toujours ...) et pas besoin de gendarmes pour les gronder. Non, l'adjudant Ostyn, ordinateur dans le cartable et code de la route en poche, venait faire passer l'examen du permis piéton aux élèves de primaire. Après avoir présenté les principes et les grandes règles du code de la route, exemples illustrés à l'appui, le gendarme a expliqué les principales situations de risques pour les enfants et les dangers liés à la route et aux modes de déplacement des enfants : vélo, trottinettes, etc.

Au terme de la séance, un examen a permis de vérifier que les notions de sécurité avaient bien été assimilées et si quelques erreurs subsistaient dans les réponses au questionnaire proposé aux enfants, les résultats étaient satisfaisants. Les 4 examinés ont tous obtenus leur permis piéton !

À l'issue de cet examen, le gendarme Ostyn et le maire, ont remis à chacun le permis piéton obtenu et ont félicité les enfants pour leur réussite.

Merci au service de gendarmerie de proximité pour l'organisation de cette épreuve et pour cette opération de prévention utile à la formation des futurs citoyens.

*Le Relais de Sully  
à GLUIRAS 07190*



*Auberge  
Restaurant gastronomique  
chambres  
Menus - Carte -  
Salle pour réception et  
séminaire*

Siret 843 137 621

Tél : 04 75 64 10 28



[www.chateau-brown.com](http://www.chateau-brown.com)



BRUNET AUTOMOBILES  
51 Grande rue  
07190 Saint Sauveur de Montagut  
Tél. 04 75 65 41 66  
[ggebrunetautomobiles@gmail.com](mailto:ggebrunetautomobiles@gmail.com)



Mobilière : 06.80.85.14.97

Tél : 04.75.65.48.29

07190 Gluiras

Magry

Mécanisme Général  
(roof & rénovation)

Couverture & Charpente

Double vitrage

Email : [entrepriseviallet07@aliceadsl.fr](mailto:entrepriseviallet07@aliceadsl.fr)

**PLOMBERIE**

*Sylvestre Ranc*

645, route de Charensol  
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut  
Tél. 04 75 65 44 67

# CITOYENNETÉ

## AUX URNES, CITOYENS ! ÉLECTIONS LES 20 ET 27 JUIN PROCHAINS ! INSCRIPTIONS SUR LES LISTES

Il est désormais possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales. Toutefois, pour pouvoir voter aux élections du 20 et 27 juin, il faut être inscrit au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin soit pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin avant le vendredi 14 mai ! Si ce n'est pas encore fait dépêchez-vous !

## PROCURATIONS FACILITÉES

Un nouveau dispositif visant à simplifier la démarche d'établissement des procurations de vote vient d'être créé. Il s'agit d'une dématérialisation partielle de la procédure papier actuelle, laquelle continuera d'exister pour les élections de juin 2021. Le dispositif « Maprocuration » doit permettre de diminuer fortement le temps d'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne : électeurs, gendarmerie/commissariat, mairies, Préfecture. Les électeurs peuvent désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

### Comment ça marche ?

**1. Vous effectuez** votre demande de procuration en ligne



**2. Vous recevez** par courriel une référence à 6 caractères

**3. Vous vous présentez** au commissariat ou à la gendarmerie avec cette référence et une pièce d'identité pour valider votre demande de procuration ;

**4. La procuration est transmise** automatiquement par courriel à la commune d'inscription de l'usager à qui vous avez donné procuration.

**Pensez-y si vous ne pouvez pas voter les 20 et 27 juin prochain !**

## AUX ACTES, CITOYENS ! INCIVILITÉS

Derrière ce terme, il y a les mauvais comportements qui nuisent à la vie de tous. Vivre ensemble, faire civilisation, cela suppose de faire attention aux autres, à ceux qui travaillent, à ceux qui se déplacent plus difficilement, à ceux qui sont plus fragiles, ou à ceux qui souhaitent seulement se reposer. Mettre la musique à tue-tête fenêtres ouvertes, ça procure peut être un sentiment de liberté mais ça peut déranger le voisin, laisser son chien faire ses besoins n'importe où, c'est décorer le village d'une drôle de façon, poser ses sacs poubelle à côté des bacs à ordures, c'est laisser les chats errants ouvrir les sacs et le

vent disperser leur contenu, etc. etc.

Les appels à la citoyenneté ne marchant pas toujours, voici quelques rappels des risques encourus pour incivilités.

### QUELS RISQUES ?

Je laisse mon chien croquer n'importe où sans ramasser : Une contravention de 2<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 150 €. Il existe un distributeur de sacs pour déjections animales situé sur la place du village au niveau du jeu de boules et des poubelles sont à disposition un peu partout dans le village.

Je fais du bruit la nuit (tapage nocturne) ou le jour : Une contravention de 3<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 450 €. Le bricolage et autres activités extérieures proches des habitations doivent se pratiquer si possible entre 8 et 19h en semaine et de 10 à 18h le dimanche pour ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. J'abandonne mes encombrants (objets hors d'usage volumineux) n'importe où : Une contravention de 2<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à 150 €. Les encombrants doivent être transportés par leur propriétaire à la déchetterie du Moulinon à St Sauveur. La mairie organise pour les personnes sans véhicules une collecte des encombrants environ une fois par mois ; voir en dernière page, info pratiques.



SAS Scapinello Lionel

Scap'elec07

Electricité Générale Bâtiment Neuf et Rénovation  
Dépannage - Antenniste

07190 St-Sauveur-de-Montagut - Mail : [scap.elec07@gmail.com](mailto:scap.elec07@gmail.com)

☎ 04 75 29 92 61 - ☎ 06 60 51 19 67



Ces dernières semaines plusieurs questions ont surgi en matière de construction et d'urbanisme. Il semble nécessaire de rappeler les principes et quelques règles essentielles qui permettent ou non la construction ou les travaux d'aménagement sur la commune.

## Le PLU

Il faut d'abord savoir que les règles d'urbanisme à Gluiras sont toutes rassemblées dans un même document : le Plan Local d'Urbanisme ou PLU. Ce document est constitué principalement de 2 parties : une carte de zonage et un règlement qui donne pour chaque zone le détail des règles de constructibilité qui s'appliquent sur la zone. Ce règlement reprend l'ensemble des lois et règlements nationaux ou locaux et tient compte aussi des contraintes extra communales (par exemple lignes haute tension, couloir aérien, charte du PNR, etc.). Le PLU de Gluiras a été révisé de 2016 à 2018 et approuvé après enquête publique en décembre 2018. Pour faire simple, le PLU partage le territoire de la commune (25 km<sup>2</sup> environ ...) en 3 zones principales :

- **U** ou zone urbanisée ou à urbaniser,
- **zone A** dite agricole,
- **zone N** ou zone naturelle.

Le grand principe est de ne plus construire de façon isolée, à l'écart de construction existantes ; ceci afin d'éviter le « mitage » du paysage mais aussi pour ne pas multiplier les réseaux (eau, électricité, téléphone, ...) à l'infini, ce qui représente un coût pour la collectivité. Pour résumer encore, la construction est facilitée en zone U, alors qu'en zone A les

constructions en dehors des hameaux existants sont réservées à l'agriculture, et qu'en zone N toute construction est strictement limitée aux hameaux existants.

## QUELLES DÉMARCHES POUR CONSTRUIRE ?

**Avant d'entreprendre une construction ou un aménagement même de petite dimension, le mieux est de se renseigner en mairie, et au besoin de consulter le PLU, consultable sur le site de la mairie de Gluiras : <https://mairie-gluiras.fr> / rubrique mairie en ligne/ le PLU, ou avec l'aide du secrétariat ou des élus.**

Selon les travaux envisagés, 2 démarches existent :

**1** **la déclaration préalable** : procédure allégée pour des travaux de moyenne importance du type construction jusqu'à 20 m<sup>2</sup> (abri de jardin, ...), extension de l'habitation principale, installation d'une piscine, aménagement d'une terrasse avec mouvement de terrain, construction de clôture, modification de façade ou de toiture, changement de destination d'un bâtiment ... Le dossier à constituer nécessite des plans et des photos.

**2** **Le permis de construire** : cette procédure, plus connue, est nécessaire pour les travaux de construction ou d'aménagement importants de plus de 20 m<sup>2</sup> au sol, les extensions de bâtiments de plus de 33 %

de la surface existante, les travaux d'aménagement de terrain en vue de création de surface de plancher.

## L'INSTRUCTION DES DEMANDES

Une fois votre dossier constitué et déposé en mairie, il sera transmis au service instructeur de la CAPCA. Ce service mutualisé entre communes est assuré par la CAPCA et financé par les communes. C'est lui qui vérifie la conformité de votre projet avec les règles du PLU et soumet au maire un avis sur le projet dans un délai d'un mois (DP) ou 3 mois (PC) si votre dossier est complet. Au terme de ce délai, le maire signe alors au nom de la commune l'autorisation (ou le refus) de construire ou d'aménager.

### PISCINES

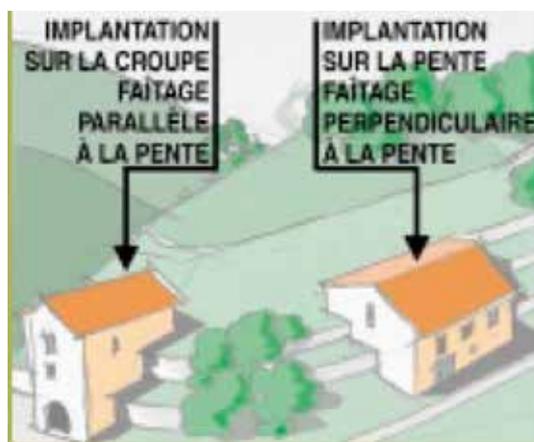
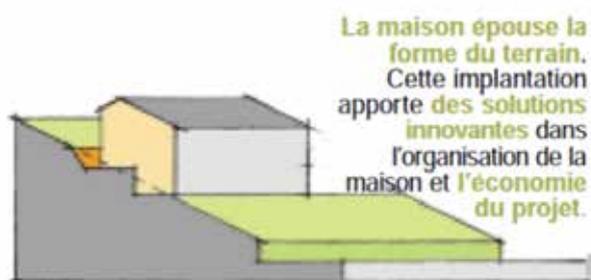
Le remplissage des piscines est soumis à une réglementation municipale. Quel que soit le volume de votre piscine, vous devez déclarer son installation en mairie. Si elle est alimentée à partir du réseau d'eau potable communal (désormais intercommunal) et selon son volume vous devez la remplir en plusieurs fois pour éviter de siphonner les réservoirs d'eau de la commune et priver d'eau plusieurs foyers !

# QUELQUES RÈGLES SIMPLES

## IMPLANTATION DES BÂTIMENTS

### PRIVILÉGIER :

- des terrassements limités
- un bâtiment qui épouse la forme du terrain
- Orienter le bâtiment selon la pente, le parcours du soleil et les vents dominants
- Tenir compte du bâti traditionnel existant



### PROSCRIRE :

- des terrassements trop importants
- un bâtiment sur un talus rapporté



## QUALITE ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les matériaux autres que la pierre (béton, briques, parpaings, ...) doivent être recouverts d'un enduit.

La couleur des façades et des menuiseries doit tenir compte du bâti environnant et ne pas créer une tâche dans le paysage (pas de blanc ou de teinte trop vive).

Le blanc est interdit pour les garde-corps et les barrières ou clôtures.

Les annexes (abri de jardins, garages, ...) métalliques ou en matières plastiques sont proscrites.

En zone N, la construction d'annexe à plus de 20 m de l'habitation existante n'est pas possible.

Les éléments techniques (antennes, climatiseurs, volets roulants, ...) ne doivent pas dépasser de la façade ; éviter le blanc.

## TRAVAUX



### Voirie encore et toujours

Réfection d'un mur sur la voie communale qui dessert les hameaux de la Ribeyre, la Blache, Rucharleyre et Chaillac, un mur de soutènement fragilisé par diverses intempéries, menaçait de tomber. Vincent et Maxime sont intervenus durant une semaine pour reprendre cet ouvrage. Encore une belle réalisation de nos deux employés communaux.



### Travaux préventifs

Les routes communales souffrent tout au long de l'année, mais c'est à la saison creuse que l'on réalise les travaux d'entretien qui éviteront de plus grosses interventions souvent en urgence. Exemple sur la route de Palix à la Maza : reprise des fossés, évacuation des arbres qui menaçaient de tomber sur la route, talutage ... Le tractopelle communal facilite bien les choses !

### Élagage

Coupe de printemps pour les arbres de la Place de la Liberté et de la salle des fêtes

Comme à chaque fin d'hiver, une taille des arbres s'impose. Ce rafraîchissement réalisé en toute sécurité par les employés communaux permettra aux arbres de repartir avec plus de vigueur au printemps et amène un air de rafraîchissement à nos espaces publics.

## PROGRAMME DE VOIRIE 2021

Le programme de voirie 2021 a été établi selon les critères de priorité retenus les années précédentes. Priorité à la desserte des hameaux avec habitations principales et à la desserte des activités économiques. Un marché de travaux pour la réfection totale d'environ 600 m de voies communales, de près de 1500 m de réparation en bicouche et de rebouchage (ce qu'on appelle dans le métier « les emplois ») est en cours de consultation. La part du budget consacré à la voirie est importante à Gluiras, du fait des 55 km de voies communales, mais il est difficile d'aller au-delà de 70 000 € par an. Aussi espérons que malgré la forte augmentation du prix des produits pétroliers ces derniers mois, le résultat de cet appel d'offres nous permettra d'en faire un maximum.



### Peinture des bacs à fleurs du village

Les enfants du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont profité de leur début de vacances de printemps pour repeindre les bacs à fleurs qui en avaient grand besoin. Munis de papier de verre, de pinceaux et de leur enthousiasme, les 4 jeunes conseillers municipaux, épaulés par les plus jeunes et entraînés par Marc Tauleigne, ont eu tôt fait de remettre en état le mobilier en bois de la place : bacs à fleurs et poubelles. Bravo et merci les enfants pour cet investissement citoyen, un des projets du CMJ. A noter que nos joyeux jardiniers interviendront aussi mi-mai, après les Saints de Glace, pour le fleurissement annuel en compagnie des anciens du comité de fleurissement.

# PLAN D'ADRESSAGE

## C'est parti pour le plan d'adressage communal !

Il fallait s'y mettre avant l'arrivée de la fibre et les adaptations qu'imposent le numérique et les technologies d'aujourd'hui pour trouver une adresse. De quoi s'agit-il ? Rien de moins que de donner une adresse précise à toutes les maisons et les activités économiques de la commune pour que La Poste, les livreurs et autres fournisseurs puissent acheminer les livraisons au bon endroit.

Pour mener à bien cette opération la commune a désigné l'entreprise Signaconcept pour réaliser le plan d'adressage (numérisation, géolocalisation, implantation des plaques de rue) et l'entreprise Rochetaillée-email pour réaliser la cinquantaine de plaques et près de 500 numéros à poser sur les façades ou boîtes aux lettres.

**Première étape :** dresser ou mettre à jour le tableau de classement des voies communales. Cette mission a été confiée au service des routes du Conseil Départemental qui nous aide déjà dans nos programmes annuels de voirie et a une vision globale de nos routes et chemins.

## Un comité de suivi

Ensuite, il faut nommer toutes ces voies. Pour cela, un comité de suivi a été mis en place (voir la délibération du 5 mars dernier) ; des citoyens bons connaisseurs des coins et recoins de la commune aidés de quelques conseillers municipaux ont entrepris de proposer des noms aux voies et aux rues. Pas de grands changements mais quelques innovations et propositions retenues. La vraie nouveauté sera la numérotation métrique des habitations. Ainsi, votre adresse ne sera plus : 20, Boulevard du Midi parce que c'est la 20ème habitation de cette rue mais 124, boulevard du midi, parce qu'elle est située à 124 mètres du début de la rue. Que les habitants de Chalan ne s'étonnent donc pas, si leur adresse prend 4 chiffres et commence par un 6 puisque Chalan est à environ 6 km du village.

L'histoire ne fait que commencer. Le plan sera prêt en septembre environ et les plaques de rue ou de route seront posées à partir de l'automne.



## La fontaine de la place de nouveau étanche

Certains l'avaient sans doute remarqué, le bassin de la fontaine du village fuyait. Les suintements s'aggravaient depuis quelques mois et cela n'avait pas échappé à la perspicacité de Vincent. Avec quelques conseils et la contribution d'une entreprise locale, les travaux ont été menés en moins d'une semaine. Transfert des poissons dans le lavoir, vidange du bassin, application d'un produit d'étanchéité, séchage, (quelques coups de craie non prévus au fond du bassin ...), remplissage, retour des poissons dans leur nouveau logement rénové, et voilà une fontaine quasi neuve avec une eau transparente et claire ! Il paraît que certains ont entendu les poissons dire quelque chose comme « merci Vincent, merci Max ... ». Moi je leur dit bravo pour ce beau travail !

**sarl SOUCHE**  
**LOCATION MATERIEL BTP**  
**AGRÉGATS - LIVRAISON**  
Les Bruas  
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux  
04 75 30 66 82  
06 72 00 39 04

Cuisine Régionale à base de produits frais du terroir.  
Gibiers - pâtisseries selon saison  
**Sabarot X**  
Tél. 04 75 66 60 08 - Fax : 04 75 66 62 24  
charles-andre.sabarot@orange.fr  
Saint-pierre-ville 07190

**Gedimat**  
Thierry COURBY  
725, route de Valence  
07380 LES OLLIERES SUR EYRIEUX  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h à 12h et de 13h30 à 19h  
le samedi de 8h à 12h  
thierry.courby0652@orange.fr | Tel. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

**Philippe Bertrand**  
- Terrassement  
- Assainissement  
- Travaux publics  
- VPD  
- Travaux forestiers  
06 81 83 82 87  
04 75 66 31 89  
philippe.bertrand07@orange.fr

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

## Une compétence CAPCA

C'est la Communauté d'Agglomération Privas Centre-Ardèche qui a la responsabilité de ce service pour les 42 communes.

Il est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est une taxe assise sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. Les taux de la TEOM sont fixés chaque année par le conseil communautaire.

La CAPCA a aussi instituée une redevance spéciale pour les administrations (qui sont exonérées de droit de la TEOM) et pour les campings afin que tous les producteurs de déchets du territoire participent au financement du service.

## Le service en quelques chiffres

Ce sont au total, 27 958 tonnes de déchets par an qui sont collectés et traités par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme). Ce volume de déchets se partage entre l'apport dans les déchetteries pour 13 901 tonnes qui sont donc triés et la collecte par camions pour 14 057 tonnes.

Ces 14 057 tonnes se répartissent en 11 074 tonnes d'ordures non triées (dites ordures ménagères résiduelles - OMr) et 2 964 tonnes de matières triées (Verre : 1401 tonnes, Papiers : 1016 tonnes, Emballages divers : 375 tonnes, Cartons : 192 tonnes).

Les véritables OMr (déchets résiduels non recyclables) de nos ordures ménagères ne représentent que 23,1% du volume de nos pou-



## QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

### TOUJOURS TROP D'ORDURES MÉNAGÈRES

#### DÉCHETS PRODUITS PAR LES FRANÇAIS

**51%** d'ordures ménagères (déchets non triés) qui finissent incinérés ou envoyés en décharge



**20%** de déchets triés pour être recyclés (emballages, papiers, verre, textiles...)



**29%** de déchets apportés en déchetterie pour être recyclés en majorité



#### Les objectifs en France\*

- 10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010)
- 50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025

\* Source : Convention d'engagement pour le Climat 2017

### DES « INTRUS » QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

#### Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



#### Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz. En ajoutant les rince-pois et autres papiers souillés, on peut même monter à 88 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.  
• vêtements, linges et chaussures dans les bonnes textiles,  
• pots, électroménagers, piles et ampoules dans les magasins,  
• médicaments à la pharmacie...

#### Trop de produits à usage unique



- Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés...
- Vaisselle jetable (couteurs, bouteilles, assiettes...)
- Barquettes alimentaires de plats préparés
- Gadgets en plastique
- Etc.

### COMMENT FAIRE MIEUX ?

**1 Réduire tous les gaspillages**, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets.

**2 Consommer autrement :** acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...

**3 Trier les papiers et les emballages** pour qu'ils soient recyclés.

**4 Trier les déchets verts et alimentaires** pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée (obligation de généralisation du tri à la source d'ici décembre 2023).

**POUR ALLER PLUS LOIN** Que faire de mes déchets : [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)



# TP VALETTE

Le pont, 15 route de Tausuc • St-Sauveur-de-Montagut • [valette.tp@gmail.com](mailto:valette.tp@gmail.com)

06 50 53 38 71 / 06 64 59 54 64

[www.tp-transport-valette.com](http://www.tp-transport-valette.com)



belles ! Tout le reste peut être soit composté (40 %), soit trié (22 %), soit déposé en déchetterie (4.7 %), ou rejoindre la collecte sélective (10 %). Il y a donc d'énormes progrès à faire en matière de compostage et de tri !

## Problématique du service

Le budget de fonctionnement du service présente un déficit récurrent : 286 000 € en 2020, 310 000 € en 2019. Ce déficit est pris en charge par le budget principal puisque le service est intégré à ce budget. Une situation qui revient à faire payer (en partie) par le contribuable un service déjà facturé à l'utilisateur.

Le cabinet ELIANTE s'est vu confier dès 2019, l'étude détaillée du fonctionnement du service afin de dégager des pistes d'amélioration financière. Le nouvel exécutif de la CAPCA a donc décidé d'agir sur deux leviers pour rééquilibrer les comptes : augmenter la TEOM et réduire les coûts de fonctionnement.

## Augmentation de la TEOM

Elle a été approuvée lors du conseil communautaire du 14 avril. Pour notre commune le taux de la TEOM passera de 12.52 à 13.95 (soit 11.42 % de hausse). On peut s'interroger sur la brutalité de l'augmentation qui aurait pu être limitée et surtout étalée dans le temps.

## Réduction des coûts

En améliorant le tri pour réduire le volume des ordures résiduelles à collecter et valoriser les déchets recyclables. En effet, bon nombre de déchets résultant du tri peuvent être revendus (verre, papier, cartons, ...) ce qui vient atténuer le coût de leur collecte. Cette amélioration ne dépend que de notre sens civique, autant dire que nous comptons sur chacun de vous.

En optimisant la collecte par une réduction du nombre de bacs gris dispersés sur les communes et donc une réduction des points de collecte. Ces bacs gris de 660 L seront supprimés et remplacés par des colonnes de 4 m<sup>3</sup> (équivalentes à 6 bacs). La nouvelle répartition des points de collectes des colonnes se veut la plus stratégique possible compte tenu de l'espace nécessaire à la manœuvre du camion de collecte. (voir tableau ci-joint)

De même sur les zones de tri sélectif (Entrée ouest du village, La Fargatte et Le Chambon), les bacs jaunes comme les bacs gris, seront remplacés par des colonnes, les emplacements restants les mêmes.

Pour les colonnes spécifiques dédiées au tri du verre, des papiers et des cartons, rien ne sera changé.

## QUELS CHANGEMENTS POUR GLUIRAS ?

### HAUT DE LA COMMUNE

**Bacs gris supprimés** : la Chapelle, Route de Fougères, Chalan

**Colonne de remplacement** : une seule située au carrefour de la route de Chalan avec la route de Fougères/La Croix

### VILLAGE

**Bacs gris supprimés** : ceux de l'entrée ouest du village

**Colonne de remplacement** : deux colonnes situées au même endroit

### ROUTE DE BEAUVÈNE (Est Commune)

**Bacs gris supprimés** : L'Hermet/Aire Camping Cars, Moulancher, La Bosse, La Ribeyre

**Colonne de remplacement** : une seule située à l'entrée de l'Hermet en bordure de la RD 264

### ROUTE LA RIBEYRE/LA FARGATTE

**Bacs gris supprimés** : La Bruge, Mours, Marjanoux, La Rabaste

**Colonne de remplacement** : une seule située sous La Bruge

### ROUTE DE ST PIERREVILLE

**Bacs gris supprimés** : la Grange, Le Tribble, La Coste, Antériou, La Baraque

**Colonne de remplacement** : une seule située à Antériou

### ROUTE DE ST SAUVEUR DE MONTAGUT

**Bacs gris supprimés** : la Marette, La Fargatte, route de Cols

**Colonne de remplacement** : une seule située sur l'espace de tri sélectif de La Fargatte

### ROUTE DE PALIX

**Bacs gris supprimés** : Giffon, Tisonèche Haut

**Colonne de remplacement** : située sur l'espace de tri sélectif du Chambon (D102 – vallée de la Glueyre)

### ROUTE DE LA GLUEYRE (RD 102) LE CHAMBON

**Bacs gris supprimés** : la Maissonnette, Le Chambon, Tisonèche

**Colonne de remplacement** : une seule située sur l'espace de tri sélectif du Chambon (une colonne de tri en saison touristique située à l'intérieur du camping L'Ardéchois)

### EN CONCLUSION

La CAPCA espère, à travers ces changements, parvenir à une réduction de 30% du poids des ordures ménagères résiduelles collectées. Le bureau d'étude estime que le coût de la collecte OMr devrait à terme diminuer de 700 000 € et celui de la collecte sélective de 200 000 € (grâce à de nouvelles recettes sur le volume recyclé). La réduction attendue de 900 000 € permettrait d'amortir rapidement les investissements consentis... et pourquoi pas une révision à la baisse de la TEOM !

**Stéphane LOUIS S.A.R.L.**  
Plaquiste - Peintre  
Faux plafonds - Isolation - Peinture décorative -  
Revêtements muraux  
LES LATTES  
07190 SAINT MAURICE EN CHALENCON  
Tel : 06 08 53 39 58 E-mail : sarfouis07@orange.fr

**CHASTAN BOIS ÉNERGIE**  
Granulés Déchiqueté Bûches

# Vie associative - La vie au ralenti

## Activités et manifestations au ralenti

À la fin du premier confinement et après bien des hésitations et des informations contradictoires certaines activités ont repris doucement notamment celles de plein air. Malheureusement pour les autres pratiquées en salle, il a fallu s'adapter et innover.

Il en va ainsi de la fête du court métrage organisée par le Comité des Fêtes dans le cadre de la manifestation annuelle soutenue par le CNC. À défaut de pouvoir organiser des projections en salle, le CdF a eu recours à une plateforme de diffusion (la Galaxie du court) qui permettait de visionner pendant la semaine du 24 au 30 mars pas moins de 150 films courts. Aventures et émotions il y en a eu pour tous les goûts !

Les Légrémiss ont repris leurs activités en février : Les rando mensuelles inscrites au programme 2021 et l'entretien des boucles de Gluiras. Les randonnées mensuelles de ces 3 derniers mois ont rencontré un vif succès. Par groupe de 6 (restrictions sanitaires obligent), les Légrémiss sont repartis sur les chemins, curieux de découvrir d'autres paysages ardéchois, de s'émerveiller des richesses patrimoniales naturelles et historiques. Pour la deuxième année consécutive le Trail des Châtaigniers prévu en avril a dû être annulé mais cette fois ci, il est reporté au 3 octobre. La Ronde des Fours est annulée cette année dans son format habituel et sera remplacée par une rando déconfinée en juin. Les Légrémiss travaillent aussi dans la bonne humeur pour entretenir « les boucles de Gluiras », balisage, débroussaillage, tronçonnage, restauration des passerelles ... Alors, bienvenus sur les chemins, habitants du village et randonneurs de passage ! Nous vous retrouverons avec bonheur pour contempler et ressentir tout le bien-être que procure la marche.

Il y a un an et demi déjà, naissait l'association Le Brasse Bouillon à Gluiras avec pour ambition de créer des manifestations locales accessibles à toutes et à tous. Puis, la COVID est passée



par là. En 2020 nous avons tout de même pu organiser un loto à la salle des fêtes et une projection cinéma. Cette année, nous l'espérons, permettra à tous de reprendre un peu plus de liberté et une activité normale. Nous avons ainsi pu organiser en mars un petit carnaval dans les rues du village. Dans nos cartons : Une chasse au trésor organisée fin mai, une bombine sur la place du village en août et une projection cinéma à l'automne.

En espérant vous retrouver toutes et tous bien vite. **Renseignements : Régis / 06 82 35 76 60**

## De quoi l'été sera-t-il fait ?

Version pessimiste : nous passons un nouvel été sans les traditionnelles animations qui nous permettent de partager de bons moments de convivialité.

Version optimiste, la vie associative reprend normalement dès le début de l'été et c'est avec un bonheur décuplé que nous nous retrouvons pour ces indispensables moments de partage qui nous ont tant manqué.

En ce début avril difficile de faire des pronostics même si les divers indicateurs devraient évoluer favorablement après le confinement et avec la montée en puissance de la vaccination.

Les diverses associations communales, réunies début mars ont, malgré le contexte, validé l'agenda des manifestations qui pourraient être programmées cet été.



### Pour cet été :

- Fête de la musique avec Anim'Gluiras, le samedi 19 juin
- Pibou du nouveau conseil municipal, fin juin début juillet à confirmer
- Fête nationale décalée, feu d'artifice et bal ? le samedi 17 juillet

• Randonnées avec les LEGREMIS : ronde des fours en format réduit en juin, rando thématique en juillet, nuit des étoiles en août ; détails sur le site : <https://www.leslegremis07.com>

- Kermesse de la paroisse protestante le dimanche 22 août

### Et pour la suite...

- Goûter d'Ensembles et Solidaires en septembre
- Trail des châtaigniers au départ de St Christol dimanche 3 octobre (passage à Gluiras entre 11 et 12h)
- Castagnades avec l'AJAFE, le samedi 16 octobre
- Festival du comité des fêtes, les 30 et 31 octobre

Vous retrouverez toutes les dates connues à ce jour dans l'agenda en dernière page de ce bulletin mais en ces temps d'incertitudes, vérifiez bien les informations sur le site de la commune et celui des associations ou sur l'affichage public.

**Retour O Sources** Plomberie, chauffage, climatisation

**Jean-Daniel BOISSY**  
La Paille  
07190 GLUIRAS  
04 75 64 63 19  
jdboissy@orange.fr  
SIRET 848 342 721 00018

**LES GOUDRONNEURS ARDÉCHOIS**

**SPÉCIALISTE DE LA VOIRIE COMMUNALE ET PRIVÉ**  
**Anthony MOINS - Port. 06 67 17 28 15**

[www.goudronneurs-ardechois.fr](http://www.goudronneurs-ardechois.fr) / [anthony.moins@gmail.com](mailto:anthony.moins@gmail.com)  
Siège : 07360 St Michel de Chabrilanoux  
Dépot : 07190 Beauvène

## Madeleine Vignal, une vie simple et bien remplie



Si vous êtes nouveaux venus à Gluiras, vous n'aurez probablement jamais rencontré Madeleine Vignal qui, comme un cabri, il y a peu arpente encore à pied la montagne et dans tous les sens. Elle vit à Plos et est née le 25 septembre 1932 à Chalencon. Rvéler sa date de naissance ne constitue pas vraiment une indiscretion mais serait plutôt un signe d'admiration pour tout ce qu'elle fait encore. D'ailleurs il n'y a pas de secret puisque, pour la découvrir, il suffit d'ouvrir le très beau livre « Regards » paru en 2000 dans lequel on peut découvrir les habitants du village.

Après son école primaire Madeleine est restée à Presles (Chalencon) auprès de ses parents pour les aider. Lors de son mariage elle suit son mari Roger Vignal à Plos où elle vit dans des conditions assez spartiates ... Une pièce unique partagée en deux et, surtout, le poids de la belle-mère vivant à côté ! Mais Madeleine est forte, discrète et placide. Son mari lui laisse l'éducation des enfants et la tenue du foyer. Elle tient droit le navire et ajoute tous les étés 2 à 3 enfants issus de l'assistance sociale à la famille. Elle s'installe alors dans l'ancienne école du hameau où elle habitera pendant 24 ans. En 2003, suite au décès soudain de son mari, elle se retrouve seule et vit dans la petite maison que son mari et ses enfants ont rénovée avant la mort de Roger.

Madeleine a des principes et une foi inébranlable. C'est une personne de bon sens qui a ses

convictions mais ne les impose à personne. Elle a son franc-parler mais reste respectueuse et tolérante. Elle considère chacun responsable de ses actes. À ses côtés, on sent la vie qui coule avec un doux parfum de liberté.

Depuis qu'elle est seule, Madeleine vit sa vie comme elle l'entend ... Une vie simple mais bien remplie. Elle a certes baissé un peu le régime, mais continue à faire son potager, passer la débroussailleuse (!), s'occuper de ses poules et faire ses repas et tout ce qu'il faut pour mener une vie autonome. S'il n'y a jamais eu de voiture au foyer, elle sait qu'elle peut compter sur des voisins bienveillants qui veillent sur elle et l'aident à faire ses courses ou la dépannent quand internet fait des siennes. Eh oui, Madeleine surfe sur le net ! pour échanger avec ses enfants qui sont loin, mais aussi pour suivre le culte ou passer commande. Qui a dit que Madeleine était d'un

autre temps ? Chaque soir, à la douce chaleur de sa cuisinière à bois, d'une belle écriture soignée et en lignes serrées, Madeleine consigne le récit de sa journée dans un grand cahier. Elle en a pris l'habitude depuis ses 15 ans et, des cahiers, elle en a une pile « comme ça » ! Elle dit qu'elle en a besoin et qu'après sa mort on pourra en faire ce qu'on veut ... Pourvu qu'ils puissent intégrer le patrimoine immatériel de l'humanité !

Madeleine n'aime pas regarder la télévision. Elle préfère la rencontre, « tailler une bavette », s'informer sur ce qui se passe au village, prendre les dernières nouvelles locales de vive voix. Et si d'aventure il lui reste du temps libre, elle fait ses mots mêlés. De gauche à droite ou de droite à gauche, à l'envers ou à l'endroit, elle débusque jusqu'au dernier les mots les plus courants ou les plus étranges de la langue française. Elle dit qu'elle n'aura peut-être pas le temps de terminer toutes les grilles de son énorme livret avant sa mort. Personnellement je pense qu'elle est bien partie pour en acheter encore quelques-uns !

Merci Madeleine pour ton accueil et ta chaleur humaine.

*Yves De Saedeleer*

# Informations pratiques ...

## Mairie :

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 11h45  
Tel : 04 78 66 74 30  
Urgences : 06 81 97 97 97  
Courriel : [secretariat-gluiras@orange.fr](mailto:secretariat-gluiras@orange.fr)  
Site internet : [www.mairie-gluiras.fr](http://www.mairie-gluiras.fr)

## Agence Postale Communale :

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h20 à 11h40

## Bibliothèque :

Ouverture au public : mardi et jeudi de 15h à 17h et samedi de 10h à 12h  
Les 2eme et 4eme mardis du mois réservé aux amateurs de scrabble.  
Dépôt/retour des livres possibles à l'Agence Postale aux heures d'ouverture

## Déchetterie St Sauveur de Montagut Encombrants

Située après Le Moulinon en direction de Valence, elle est ouverte au public : mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 12h du 01/10 au 30/05.  
Pour les personnes qui ne peuvent se rendre à la déchetterie (pas de véhicule, objet volumineux ou très lourds), la mairie propose exceptionnellement de prendre en charge le transfert des encombrants.

Directeur de publication : Ali-Patrick LOUAHALA  
Comité de rédaction : municipalité de Gluiras  
Crédits photos : G. COURTHIAL; Mairie; A-P LOUAHALA; P. FORGET  
Graphisme : GRAPHÉOL  
Impression : Municipalité de Gluiras



**Dominique MATHIEU**  
Agent commercial OptimHome  
dans les Boutières

Baujé 07190 GLUIRAS  
06 03 15 04 23

Achat – vente – estimation  
Appartements, maisons et propriétés.

RSAC Aubenas 424 284 362

Courriel : [dominique.mathieu@optimhome.com](mailto:dominique.mathieu@optimhome.com)

# Agenda

LES DATES SONT INDICATIVES AU MOMENT DE LA PUBLICATION DE CE BULLETIN ; VERIFIER BIEN LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE ET SUR CELUI DES ORGANISATEURS.

- Le Trésor du bouillon : dimanche 23 mai 2021 à 15h - chasse au trésor depuis la place de la liberté ; à 18h30 soupe offerte
- Passage de l'Ultr'Ardèche, course à pied sur route de 220 km, dans la nuit de samedi 5 à dimanche 6 juin 2021.
- AG des Légrémis : samedi 12 juin 2021
- Rando sans four : dimanche 13 juin 2021 à partir de 8h
- Pibou : plantation et apéritif sur la place fin juin / début juillet
- Fête nationale : 17 juillet 2021 : feu d'artifice, bal et repas républicain
- Nuit des étoiles avec les Légrémis mi août ; date à confirmer
- Spectacle CAPCA « La leçon de français » : date à confirmer

## RELEVÉ DE COMPTEURS D'EAU

Prochain relevé prévu en mai 2021 ; pour les résidents secondaires dont le compteur est à l'intérieur de l'habitation, pensez à communiquer votre index relevé à la mairie avant fin mai.

## RECENSEMENT

Recensement des jeunes (filles et garçons) nés en 2005 pour participer à la journée citoyenne (remplaçant l'ancien service national). *Rappel : une attestation de la participation à cette journée peut être nécessaire pour postuler à certains concours ou emplois publics.*

## AIRE DE CAMPING-CAR À L'HERMET

Sanitaires ouverts et accessibles à partir du 1<sup>er</sup> mai ; 5 € par jour, payable en mairie

## RUCHES

Pensez à déclarer vos ruches en mairie ou à signaler leur retrait tous les ans.

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

**UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE**  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Logo of the French Republic and the Ministry of Agriculture and Food.